

**Réunion du Conseil d'administration
du Mercredi 4 février 2026 à 15h00
Procès-verbal**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. FONTES, M. SAVELLI, M. RASPEAU, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CADAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme CAMAIN ; Mme JARNOLE représentée par M. LEFEBVRE ; Mme GOUSMAR représentée par M. FONTES.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY, M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. FOUCHIER.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEQUEL représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par Mme LUMEAU-PRECEPTIS.

Informations

Le quorum est caractérisé par 21 administrateurs présents (dont 3 en visioconférence) ou représentés par leurs suppléants ou par pouvoir à l'ouverture de la séance.

A la demande de la Présidente du CDG31, les personnes suivantes ont apporté une contribution pour l'éclairage des débats :

- M. Laurent DJEZZAR, Directeur Général des Services
- Mme Chloé VAZZOLER, Responsable Pôle Conseil, Emploi et Mobilité
- Mme Isabelle BOMBAIL, Responsable Pôle Administration Générale
- M. Véronique HAITCE, Chef du service Moyens Financiers

La Présidente informe également les membres de l'assemblée de la présence du payeur départemental, Monsieur Jean-François EXPERT.

SOMMAIRE

I.	Désignation du secrétaire de séance	4
II.	Réunion à distance du Conseil d'administration.....	4
III.	Procès-verbal du 17 décembre 2025	5
IV.	Ordre du jour.....	5
A.	Bilan d'activité 2025 – Article 27 Décret 85-643.....	5
B.	Exercice 2025 – Budget Principal - Approbation du Compte Financier Unique.....	11
	DONNEES GENERALES 2025	11
	SECTION DE FONCTIONNEMENT : ANALYSE	13
	SECTION D'INVESTISSEMENT : ANALYSE	18
	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT.....	19
	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	19
C.	Exercice 2025 – Budget Annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie - Approbation du Compte Financier Unique	20
D.	Débat d'orientation budgétaire	23
E.	Création d'emplois non permanents	26
F.	Informations du Conseil d'administration	27

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Anne-Claire CAMAIN, maire adjoint de GOYRANS, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II. Réunion à distance du Conseil d'administration

La Présidente rappelle que l'ordonnance n° 2014 1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial permet conjointement la réunion sur site et la réunion à distance du Conseil d'administration du CDG31.

Elle indique complémentarément que cette possibilité de mise en œuvre a été prévue par le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 2-1) approuvé lors de la réunion du 5 novembre 2020.

La Présidente précise que les textes édictent que cette possibilité est subordonnée à la mise en œuvre d'un dispositif permettant l'identification des participants et le respect de la confidentialité des débats vis-à-vis des tiers.

La Présidente indique que le dispositif mis en place pour la présente séance permettant aux administrateurs de participer à distance à la réunion remplit ces conditions.

En outre, elle informe les membres de l'assemblée que les débats et échanges ne feront l'objet ni d'un enregistrement, ni d'une conservation sur support numérique ou audio. Seul le procès-verbal soumis à l'approbation de l'assemblée lors de la prochaine séance rendra compte du déroulement de la réunion.

La Présidente propose donc, préalablement à l'examen de l'ordre du jour, d'approuver les conditions d'organisation mises en œuvre ce jour conduisant à réunir le Conseil d'administration partiellement en présentiel et partiellement en visioconférence à l'égard de certains administrateurs.

Après discussion, le Conseil d'administration décide d'approuver la mise en œuvre des conditions d'organisation de la réunion du Conseil d'administration comme précédemment exposé.

Les administrateurs assistant à la réunion par visioconférence, conformément à leur souhait sont les suivants :

Collèges des communes affiliées :
M. CAMPAGNE.

Collège des Etablissements publics affiliés :
M. SAVIGNY.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes :
M. FOUCHIER.

Représentants des établissements publics adhérents :
Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne :
Néant.

III. Procès-verbal du 17 décembre 2025

Le procès-verbal du 17 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité des 21 administrateurs présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

IV. Ordre du jour

A. Bilan d'activité 2025 – Article 27 Décret 85-643

La Présidente rappelle à l'assemblée que l'article 27 dernier alinéa du décret 85-643 prévoit, au titre des attributions du Conseil d'administration, qu'il « *approuve le rapport annuel d'activité préparé par le Président* ».

Elle précise que ce rapport d'activité répond à l'exigence de transparence due par les centres de gestion envers ses usagers quel que soit leur statut : collectivités affiliées, collectivités adhérentes à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP, collectivités non-affiliées et non-adhérentes à l'ensemble de missions Article L452-39 du CGFP.

Il constitue en outre le reflet de l'action du CDG31 à destination des partenaires institutionnels et du grand public.

Ce bilan d'activité était jusqu'à présent établi dans le cadre d'un document de communication sur plaquette.

La Présidente précise que, compte tenu des restrictions portées par l'article L. 52-1 du code électoral (« ...à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par scrutin ».) et dans un souci de sécurité juridique et d'équité, le bilan d'activité 2025 est proposé sous la forme du document joint.

Avant le vote, la Présidente apporte des informations complémentaires sur différents sujets.

Tout d'abord, elle informe les administrateurs de l'adoption de la 6^e convention avec le FIPHP. En effet le comité local d'engagement (CLE) qui s'est tenu hier au siège de la Banque Postale à Toulouse a permis d'affirmer clairement la politique du handicap portée par le CDG31, d'en partager les orientations avec les membres du CLE et de saluer la qualité et la cohérence des actions prévues dans la convention. Elle remercie l'engagement des équipes du CDG31 pour ce travail collectif qui a permis un travail construit dans la durée, associant expertise, pilotage rigoureux. Il a permis d'aboutir à une convention ambitieuse, dotée de plus de 709 000 € de crédits sur quatre ans, au service de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Ensuite, la Présidente rappelle la réussite du forum de l'Emploi, qui s'est tenu dans les locaux du Conseil Départemental 31 en décembre dernier. À la demande du préfet, il est envisagé de renouveler cet événement au même endroit, si possible.

Elle informe également les membres de l'assemblée que, dans le cadre de la coordination régionale, treize vidéos présentant les métiers de la FPT ont été réalisées dans chaque département de l'Occitanie. L'objectif était de mettre en valeur des métiers de la FPT et le territoire de l'Occitanie. Elle propose que ces vidéos soient mises à la disposition des collectivités dans le cadre de leurs manifestations.

Enfin, concernant la fresque de l'égalité, la Présidente propose qu'une formation de sensibilisation soit envisagée à l'attention des élus dans le cadre du renouvellement de l'assemblée.

M. LEFEBVRE tient à remercier l'équipe des instances qui ont fait preuve d'expertise et de professionnalisme malgré les difficultés rencontrées.

Il indique avoir sollicité auprès de cette équipe un état des lieux du mandat relatif aux instances.

La Présidente propose à ce titre le rapport d'activité 2025 tel qu'annexé.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan d'activité 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

CDG31 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE BILAN D'ACTIVITE 2025 Janvier 2026	SOMMAIRE <table> <tr> <td>Le mot de la Présidente.....</td><td>3</td></tr> <tr> <td>I. Le projet d'établissement.....</td><td>5</td></tr> <tr> <td>II. La dynamique partenariale.....</td><td>8</td></tr> <tr> <td>III. Les temps forts de l'année.....</td><td>10</td></tr> <tr> <td>IV. Les instances et les concours.....</td><td>12</td></tr> <tr> <td>A. Les instances.....</td><td>12</td></tr> <tr> <td>B. Coordination régionale des CDG d'Occitanie : Emploi territorial et concours et examens professionnels, Session 2025.....</td><td>13</td></tr> <tr> <td>V. Les données de gestion.....</td><td>14</td></tr> <tr> <td>C. Les délibérations du Conseil d'Administration.....</td><td>14</td></tr> <tr> <td>D. Les comptes financiers uniques.....</td><td>17</td></tr> <tr> <td>E. La commande publique.....</td><td>17</td></tr> <tr> <td>F. Les ressources humaines.....</td><td>17</td></tr> </table> Page 2 sur 20	Le mot de la Présidente.....	3	I. Le projet d'établissement.....	5	II. La dynamique partenariale.....	8	III. Les temps forts de l'année.....	10	IV. Les instances et les concours.....	12	A. Les instances.....	12	B. Coordination régionale des CDG d'Occitanie : Emploi territorial et concours et examens professionnels, Session 2025.....	13	V. Les données de gestion.....	14	C. Les délibérations du Conseil d'Administration.....	14	D. Les comptes financiers uniques.....	17	E. La commande publique.....	17	F. Les ressources humaines.....	17
Le mot de la Présidente.....	3																								
I. Le projet d'établissement.....	5																								
II. La dynamique partenariale.....	8																								
III. Les temps forts de l'année.....	10																								
IV. Les instances et les concours.....	12																								
A. Les instances.....	12																								
B. Coordination régionale des CDG d'Occitanie : Emploi territorial et concours et examens professionnels, Session 2025.....	13																								
V. Les données de gestion.....	14																								
C. Les délibérations du Conseil d'Administration.....	14																								
D. Les comptes financiers uniques.....	17																								
E. La commande publique.....	17																								
F. Les ressources humaines.....	17																								

Le mot de la Présidente

Chers collègues,

L'année 2025 marque une étape déterminante dans la trajectoire du Centre de gestion de la Haute-Garonne. Dernier exercice plein de ce mandat, elle s'inscrit dans un contexte de transition institutionnelle et d'évolutions profondes de la fonction publique territoriale, qui exigent à la fois stabilité, lisibilité de l'action publique et capacité d'adaptation.

Dans la perspective des échéances électorales à venir, le présent bilan d'activité a été conçu dans une approche volontairement sobre, rigoureuse et factuelle. Au-delà du respect des obligations légales, il a pour vocation de rendre compte de la première année de mise en œuvre effective du projet d'établissement, adopté un an plus tôt et structuré autour de quatre axes stratégiques clairement identifiés et partagés.

Ce document met en lumière une année de consolidation, au premier rang de laquelle figure la proximité renforcée entre le CDG31 et les employeurs territoriaux. Cette proximité repose sur une présence territoriale organisée et effective, sur des points d'appui répartis à l'échelle du département, et sur une capacité d'intervention au plus près des réalités locales. Elle permet d'accompagner les collectivités et établissements publics dans leur diversité, quels que soient leur taille, leurs moyens ou leur degré de structuration.

Fidèle à l'esprit du service public, le CDG31 agit dans une logique d'accompagnement, de continuité et de fiabilité. Son action est guidée par une approche résolument opérationnelle, orientée vers la recherche de solutions concrètes, juridiquement sécurisées et adaptées aux contraintes du terrain. Cette culture de la solution s'accompagne d'une attention constante portée à la qualité du service rendu et à la satisfaction des employeurs, entendue comme la capacité de l'établissement à apporter, dans la durée, des réponses utiles, lisibles et efficaces.

L'année 2025 s'inscrit également dans la continuité d'un travail engagé depuis plusieurs exercices visant à consolider les équilibres du Centre et à sécuriser sa capacité à agir dans le temps long. Cette trajectoire maîtrisée permet au CDG31 de conduire ses missions, de faire évoluer ses modes d'intervention et d'accompagner les employeurs territoriaux dans un cadre soutenable, responsable et conforme aux exigences du service public.

Dans ce contexte, le CDG31 a poursuivi son implication au sein d'une dynamique régionale en Occitanie fondée sur des coopérations plus structurées et mieux partagées, en lien étroit avec les douze autres centres de gestion. Cette dynamique repose sur une organisation plus lisible des échanges, une amélioration de la communication et le développement de pratiques de mutualisation pragmatiques, au service de réponses plus cohérentes, plus sécurisées et plus efficaces apportées aux employeurs territoriaux.

Parallèlement, le Centre a poursuivi l'évolution de ses modes d'intervention sans renoncer à ses fondamentaux. Les démarches d'innovation, les expérimentations conduites, le développement de nouvelles missions, la structuration des référents territoriaux et la promotion des égalités ont été menés dans un cadre maîtrisé, avec une attention constante portée à la soutenabilité de l'action publique et à la qualité des réponses apportées.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du CDG31 pour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public. Par leur expertise, leur disponibilité et leur implication collective, elles contribuent chaque jour à la qualité de l'accompagnement des employeurs territoriaux et à la crédibilité de l'établissement.

Page 3 sur 20

Mes remerciements vont également aux élus administrateurs, aux élus impliqués dans nos différentes instances, aux membres des jurys de concours et d'exams professionnels, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires institutionnels, universitaires et associatifs.

Enfin, je souhaite remercier les collectivités et établissements publics qui participent activement au rayonnement du CDG31 par la mise à disposition de locaux sur l'ensemble du territoire départemental. Cette solidarité territoriale constitue un levier essentiel de proximité et d'efficacité dans l'exercice de nos missions.

La solidité et la crédibilité du CDG31 reposent, plus que jamais, sur cet esprit de service public partagé, ancré dans les territoires, porté collectivement par ses équipes, coordonné à l'échelle régionale et résolument orienté vers l'action, la qualité et les solutions.

Sabine GEIL-GOMEZ
Présidente du CDG31

Page 4 sur 20

I. Le projet d'établissement

Pour mémoire, le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 18 décembre 2024, adopté le Projet d'établissement, véritable feuille de route pour l'établissement et la structuration des énergies au service des territoires.

Ce document constitue un aboutissement du travail de longue haleine engagé par l'ensemble des élus impliqués et des agents de l'établissement, mais également et surtout un tremplin pour l'avenir du CDG31 et plus spécifiquement les six années à venir.

L'objectif est d'adapter le positionnement stratégique du CDG31 à partir des attentes et besoins exprimés par les acteurs de son écosystème territorial et les agents de l'établissement.

La finalité du projet d'établissement est double :

1. Structurer une vision partagée à travers un document stratégique clair et opérationnel.
2. Adapter et prioriser les actions en fonction des attentes réelles des acteurs, identifiées grâce à une consultation large et inclusive.

Rappel des axes retenus :

Axe 1 : Amplifier le rayonnement du CDG31 sur les territoires

1. Dynamiser la politique partenariale.
2. Consolider la stratégie régionale de l'emploi.
3. Renforcer la présence territoriale.
4. Actualiser la gouvernance des données RH du territoire.
5. Favoriser l'internationalisation des politiques RH territoriales.

Axe 2 : Envisager une organisation interne plus souple et adaptée à nos missions

6. Développer la qualité de vie au travail des agents du CDG31.
7. Déployer une culture de contrôle de gestion.
8. Adapter progressivement l'organisation des services.
9. Structurer le projet RH.
10. Affirmer la politique informatique et numérique.

Axe 3 : Réaffirmer l'identité du CDG31 et accentuer la visibilité de l'ensemble de ses missions

11. Ajuster la stratégie de communication au nouveau positionnement stratégique.
12. Renouveler nos supports et outils de communication institutionnels.
13. Promouvoir nos engagements sociétaux et environnementaux.
14. Faciliter l'accessibilité de nos expertises via des outils issus de l'IA.
15. Animer et catalyser les synergies territoriales.

Axe 4 : Promouvoir l'adaptation des missions aux besoins du service public

16. Devenir l'opérateur majeur de l'intérêt territorial sur le territoire départemental.
17. Étendre et structurer l'offre de services en matière de médecine préventive.
18. Concevoir et proposer de nouvelles offres via une stratégie de marketing territorial.
19. Renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale.
20. Développer l'innovation RH et territoriale.

2025 constitue le passage de la réflexion à l'action...mobilisant l'investissement, l'énergie, l'inventivité, la remise en question de tous les agents afin de relever les défis identifiés.

Page 5 sur 20

→ LES NOUVEAUX SERVICES

Appui RH en 1 jour pour les petites collectivités de moins de 10 agents

- Conçu pour apporter des réponses rapides, concrètes et adaptées aux enjeux quotidiens ;
- Intervention flash d'un jour qui apporte des solutions concrètes et immédiatement mobilisables ;
- Accompagnement sur mesure, rapide et efficace, pensé pour les petites équipes ;
- Audit RH, construction d'un organigramme, clarification de fiches de poste ou encore mise en place d'outils de pilotage sont proposés.

Ateliers de codéveloppement

Une offre de service permettant aux DGS ou DRH au sein d'une collectivité ou structure publique territoriale de la Haute-Garonne, affiliée ou non affiliée, de participer à un groupe de codéveloppement pour se retrouver entre pairs, prendre du recul, faire évoluer ses pratiques et partager ses solutions, sous la forme d'ateliers au cours desquels les agents abordent un projet, une préoccupation, une situation selon une méthode cadrée et animée par un facilitateur.

Le bilan de parcours professionnel collectif

Une prestation innovante pour faire le point sur son parcours, identifier ses compétences et construire un projet professionnel motivant, en alliant la dynamique du groupe et l'accompagnement personnalisé. Parce que chaque étape de carrière mérite d'être éclairée, le bilan de parcours professionnel collectif permet à chaque participant de prendre du recul, d'identifier ses atouts et d'envisager sereinement son avenir professionnel.

Ce dispositif allie temps collectifs d'échange et d'inspiration et entretiens individuels avec un conseiller dédié, pour faire un état des lieux des compétences et expériences, identifier les forces et les marges de progression et définir un projet professionnel réaliste et motivant, en cohérence avec les valeurs de chacun.

→ UN RAYONNEMENT TERRITORIAL RENFORCE

Développement de la mission Médecine du travail

Au cours de l'année écoulée, les collectivités suivantes ont été intégrées au suivi par les médecins du CDG31 : Conseil départemental 31 (7 000 agents), Etablissement public du Capitole (450 agents), Commune de la Salvétat Saint-Gilles (100 agents) et CDG81 (42 agents).

Ces intégrations portent le nombre de collectivités suivies à 522 (effectif total de 26 798 agents).

Organisation territoriale de la Médecine du travail

Deux centres territoriaux dédiés à la médecine préventive ont été mis en place en 2025 :

- Portet sur Garonne : 20 collectivités représentant 2 034 agents sont désormais suivies dans des locaux mis à disposition par le Conseil Départemental 31.
- Grenade sur Garonne : 41 collectivités représentant 1 451 agents sont maintenant suivies dans des locaux mis à disposition par la Commune de Grenade sur Garonne.

Permanences Saint-Gaudens

Au sein des locaux du Conseil Départemental 31 à Saint-Gaudens, le CDG31 tient une fois par mois une permanence en matière de retraite, de protection sociale statutaire, d'assurance statutaire et de protection sociale complémentaire, à destination des collectivités du Comminges.

Référénts territoriaux à destination des élus

Afin de faciliter la mobilisation et l'articulation des services du CDG31 dans le cadre de problématiques complexes particulières ou pour accompagner des mutations au sein des collectivités (changement de DGS ou de DRH), les autorités territoriales peuvent solliciter le référent territorial désigné pour leur secteur afin de renforcer une approche transversale des services.

Page 6 sur 20

→ LE DEVELOPPEMENT D'UNE INFORMATION NUMERIQUE DYNAMIQUE

LES MARDIS DU STATUT

Une fois par mois, hors période estivale, un webinaire fait le point sur l'environnement juridique d'une question statutaire.

Ont ainsi été abordés en 2025 :

- Les entretiens professionnels
- Les nouvelles modalités de contrôle des antécédents judiciaires d'agents intervenant auprès des mineurs
- Le dossier individuel de l'agent
- Le cumul d'activité
- L'annualisation du temps de travail
- Les conditions générales de recrutement général des agents publics
- Les congés annuels
- La titularisation
- Les attestations d'honorabilité
- Les élections professionnelles

AUTRES MISSIONS : WEBINAIRES

Tous les domaines d'intervention du CDG31 donnent lieu à un renforcement de la présence du CDG31 sur la toile, à travers notamment des webinaires destinés aux différents publics cibles.

Ont ainsi également été mis en œuvre :

- 31 minutes pour l'emploi : 5 webinaires
- Apprentissage : 1 webinaire
- Promotion interne : comment constituer le dossier : 1 webinaire
- Handicap et apprentissage dans la FPT : 1 webinaire
- Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH), découvrir et intégrer la FPT : 1 webinaire

VIDEOS « L'INSTANT STATUT »

Des vidéos courtes et percutantes rendent accessible une sensibilisation à différents points statutaires.

Ont ainsi été traités les thèmes suivants :

- La nouvelle bonification indiciaire
- L'accroissement d'activité
- Le forfait mobilité durable
- La mutation externe
- Les contrats de remplacement
- Les nouvelles règles de report et d'indemnisation des congés annuels
- La rupture conventionnelle
- Les emplois permanents pouvant aboutir à un CDI

PARTENARIAT CDG31/CPAM 31 : WEBINAIRES

Ce partenariat a permis la mise en œuvre de webinaires destinés à favoriser une gestion automatisée et une amélioration de la fiabilité des données et des traitements relatifs aux agents relevant du régime général, en traitant les modalités de signalement des arrêts de travail en déclaration sociale nominative (DSN).

Ce partenariat se poursuivra en 2026.

Page 7 sur 20

II. La dynamique partenariale

→ DES PARTENARIATS OPERATIONNELS TERRITORIALISES ET INNOVANTS

CDG31/Ville de Labège : Partenariat innovation RH (avril 2025)

Le 30 avril 2025, le CDG31 et la commune de Labège ont signé une convention de partenariat ambitieuse pour penser les services publics de demain, afin de favoriser l'innovation RH pour la période 2024-2026. Cette collaboration incarne une dynamique d'amélioration continue au service des agents et des collectivités, avec une ambition partagée : anticiper les besoins RH, innover ensemble et valoriser les bonnes pratiques sur tout le territoire haut-garonnais.

Ce partenariat vise ainsi à expérimenter de nouvelles pratiques à l'échelle des services d'une commune, autour de :

- la valorisation de la data RH,
- l'accompagnement des encadrants,
- le déploiement du projet d'administration,
- l'évolution de l'organisation des services, notamment via le module GPEEC.

CDG31/Communauté d'agglomération du SICOVAL : partenariat expérimentation recrutement

Afin d'apporter une réponse concrète aux difficultés récurrentes en matière de continuité de service public et d'intérim territorial, le CDG31 et le SICOVAL ont uni leurs moyens pour mettre en place un service de remplacement spécifique, dans le cadre d'une convention de partenariat le 23 juillet 2025.

Le service mis en place a pour objectifs, sur le territoire du SICOVAL, de :

- Favoriser la continuité du fonctionnement administratif en cas d'absence d'un agent ;
- Soutenir les équipes lors de pics d'activité ou de besoins exceptionnels ;
- Garantir l'intervention d'un agent expérimenté et directement opérationnel.

L'expérimentation a été engagée pendant une période de 6 mois, renouvelable une fois, et fera l'objet d'une évaluation.

CDG31/Haute-Garonne Ingénierie ATD31 : partenariat pour renforcer les compétences publiques territoriales

Le 24 novembre 2025, le CDG31 et Haute-Garonne Ingénierie Agence Technique Départementale se sont engagés ensemble pour porter un dispositif expérimental d'initiation à la comptabilité publique, destiné à faire face à la pénurie de profils adaptés sur ce champ de compétences professionnelles et sur les métiers correspondants.

Objectif : former aux bases de la comptabilité publique des personnes en recherche d'emploi afin de les rendre rapidement opérationnelles et renforcer ainsi les services comptables des collectivités et sécuriser leurs processus budgétaires et financiers.

Au programme :

- 5 jours d'initiation théorique et pratique, dont 2 jours dédiés à la prise en main des logiciels métier,
- 5 à 10 jours d'immersion en collectivité.

Les bénéficiaires pour les collectivités :

- Des nouveaux profils opérationnels et rapidement mobilisables via le Service Intérim du CDG31,
- Des agents déjà familiarisés avec les logiciels métier.

Page 8 sur 20

→ NOUVEAUX PARTENARIATS UNIVERSITAIRES

Le Conseil d'administration de l'établissement a approuvé lors de sa séance du 22 octobre 2025, les partenariats universitaires suivants :

- Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse ;
- Convention de partenariat avec l'association Sciences CAB ;
- Convention de partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole Master mention Droit Public parcours-type Droit des Collectivités Territoriales ;
- Convention de partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès Master Sociologie des Organisations et de l'Action Publique (SOAP) ;
- Convention de partenariat avec l'Université Toulouse III Paul Sabatier Master 2 Communication et Territoires.

Page 9 sur 20

III. Les temps forts de l'année

Avec le soutien du Pôle Communication du CDG31, les manifestations suivantes ont été mises en œuvre et promues :

ATTRIBUTION DU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2029

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres du CDG31 a attribué le contrat-groupe d'assurance statutaire 2026-2029 au groupement Willis Towers Watson (WTW) courtier/CNP Assurances, lors de sa réunion du 3 juillet 2025.

Le déploiement de ce nouveau marché a été engagé au second semestre.

Plus de 80 employeurs territoriaux comptant un effectif supérieur à 30 agents affiliés à la CNRACL, ont été rencontrés par le service contrat-groupe et l'attributaire du marché afin d'étudier les conditions spécifiques les plus appropriées de souscription d'une couverture en assurance statutaire via le CDG31. Les employeurs territoriaux comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents affiliés à la CNRACL ont pu assister à des réunions ou des webinaires d'information afin de connaître les couvertures mutualisées qui leur étaient accessibles et ont pu étudier avec leur conseillère en assurance, leur projet d'adhésion.

- Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2025, étaient adhérentes :
- 323 employeurs territoriaux pour la couverture des risques offerts aux agents affiliés à l'IRCANTEC
 - 397 employeurs territoriaux pour la couverture des risques offerts aux agents affiliés à la CNRACL

JOURNÉE RÉCAP31 – Prévention des risques chimiques (28 janvier 2025)

Au programme : Contexte / Obligations de l'employeur / Risques pour la santé / Règles de sécurité : où trouver l'information et différents ateliers : Atelier 1 - La notice de poste, Atelier 2 - Le stockage, Atelier 3 - La démarche de prévention et les conduites à tenir : bonnes pratiques.

JOURNÉES DE SENSIBILISATION : RÉALISER UN DUERP DANS UNE PETITE COLLECTIVITÉ (moins de 50 agents) – (Villeneuve de Rivière le 17 mars 2025 et Grenade sur Garonne le 18 mars 2025) - En collaboration avec WILLIS TOWERS WATSON, courtier mandataire du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire

Au programme : Les enjeux de la sécurité au travail, contexte légal et obligations concernant le document unique, comprendre les risques professionnels, présentation des différents types de risques en milieu de travail, méthodologie d'évaluation des risques professionnels, plan d'action, mise en pratique, diffusion et mise à jour.

RENCONTRES RH 2025 - Un temps d'échange convivial pour repenser ensemble les pratiques RH au service des collectivités (Carbonne le 14 mai 2025 et Montberon le 11 juin 2025)

En collaboration avec l'AMF31 et l'AMRF31, le CDG31 a convié les collectivités aux Rencontres territoriales des ressources humaines, un rendez-vous dédié aux échanges entre acteurs RH du territoire. **Au programme :** pour les élus(e)s, DGS, Secrétaire général de mairie ou agent en charge des ressources humaines, ces rencontres ont été l'occasion d'aborder ensemble les défis et réussites RH des collectivités du territoire, de partager des expériences et d'alimenter ainsi l'évolution des missions du CDG31 par une meilleure connaissance des problématiques rencontrées par les collectivités.

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU SEIN DES SERVICES DE POLICE MUNICIPALE – En collaboration avec la CARSAT Midi-Pyrénées et la participation de sept collectivités et établissements publics (Communes d'AUSSONNE, d'AUTERIVE, de BEAUZELLE, de GAGNAC SUR GARONNE, de SEILH, de SAINT-JORY et la Communauté de Communes des COTEAUX BELLEVUE).

Page 10 sur 20

Objectifs : au travers d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles sur la prévention des risques psychosociaux dans les services de police municipale des collectivités et établissements publics du département :

- Identifier les facteurs de RPS (Risques Psychosociaux) auxquels les agents sont exposés,
- Renforcer les dynamiques collectives,
- Mener des actions de prévention adaptées.

LE CDG31 PRÉSENT AUX JOURNÉES TERRITORIALES DE LA HAUTE-GARONNE 2025 (18 et 19 septembre 2025 à Muret)

Un temps privilégié d'échanges et de rencontres avec les élus, DGS, techniciens et acteurs du territoire !
Organisées par l'Association des Maires de Haute-Garonne (AMF31) et les associations régionales de la fonction publique territoriale (AITF, ATTF, SINDGCT) avec la participation du CNFPT
Objectif : sur un stand dédié, le CDG31 a rencontré les élus et les DGS.

RENCONTRES DU RÉSEAU DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE – 4^{ème} édition (Villeneuve de Rivière le 20 novembre 2025 et Saint-Sauveur le 27 novembre 2025)

Objectifs :

- Soutenir l'action quotidienne des secrétaires de mairie,
- Équiper et outiller les acteurs,
- Fidéliser et développer un vivier de stagiaires formés.

Programme :

- La gestion de la fin de mandat, l'élection et l'installation d'un nouveau conseil municipal,
- La gestion des archives en fin de mandat.

INFORMATION ET ACTION DE SENSIBILISATION SUR LES DIFFÉRENTES FORMES D'HANDICAP -

En collaboration avec le FIPHP

- Le 20 novembre 2025 à Mauzac : l'illettrisme, comment repérer, orienter, former et mobiliser les organismes spécialisés
- Le 27 novembre 2027 à Labège : les maladies invalidantes, comment parler de la maladie invalidante avec l'agent, quel impact sur le collectif de travail et quels appuis solliciter ?

LE SALON DE L'EMPLOI & DE LA MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2025 (Hôtel du Département, le 3 décembre 2025) – En collaboration avec la PFRH et le Conseil Départemental 31
Le bilan en chiffres :

- Plus de 1 000 candidats rencontrés (agents, étudiants, en reconversion, en recherche d'emploi, en mobilité),
- 120 exposants engagés sur 33 stands employeurs publics, qui ont accueilli, rencontré et renseigné les candidats,
- 4 stands thématiques : concours / emploi / handicap / mobilité.

Page 11 sur 20

IV. Les instances et les concours

A. Les instances

Commissions Administratives paritaires (CAP)

Instance	Nombre de séances	Nombre de dossiers
CAP A	1	1
CAP B	1	1
CAP C	5	14

Commission Consultative Paritaire (CCP)

Instance	Nombre de séances	Nombre de dossiers
CCP A B C	4	8

Comité Social Territorial (CST)

Instance	Nombre de séances	Nombre de dossiers
CST	11	1034

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT)

Instance	Nombre de séances	Nombre de dossiers
FSSSCT	5	36

Secrétariat des instances médicales

Instance	Nombre de séances	Nombre de dossiers
Conseil Médical formation plénière	11	389
Conseil médical Formation restreinte	11	848

Conseils de Discipline (CD) collectivités affiliées

Instance	Nombre de séances
CD collectivités affiliées	15

NB : le CDG31 a accueilli 30 conseils de discipline offerts à des collectivités non-affiliées.

Observations complémentaires :

- Promotion interne : 668 dossiers de promotion interne ont été traités par le CDG31.
- Traitement des allocations chômage :
 - Nombre de dossiers pour collectivités affiliées, au titre de la cotisation additionnelle : 70
 - Nombre de dossiers pour collectivités non affiliées, sur facturation : 1

Page 12 sur 20

B. Coordination régionale des CDG d'Occitanie : Emploi territorial et concours et examens professionnels, Session 2025

La coordination régionale des CDG d'Occitanie, afin de favoriser la promotion de l'emploi public territorial, a porté la réalisation de vidéos mettant en lumière treize métiers de la fonction publique territoriale, à travers des portraits de fonctionnaires territoriaux en poste sur l'ensemble du territoire territorial. Ces vidéos seront très prochainement diffusées via un plan de communication spécifique.

La programmation et la mise en œuvre des concours et examens professionnels session 2025 se sont inscrits à la fois dans le calendrier programmatique national et dans le portage des opérations par les 13 centres de gestion de la région d'Occitanie associés au sein de la Coordination régionale des CDG d'Occitanie.

Dans ce cadre, il peut être noté pour cette année 2025 :

- La réalisation des épreuves d'admissibilité du concours d'attaché territorial, par le CDG34, délocalisées sur plusieurs sites maillant le territoire régional, dans un souci de proximité avec l'ensemble des bassins d'emplois ;
- Un travail de rationalisation des coûts des opérations de concours et d'examens professionnels.

Dans le cadre de cette programmation régionale mise en œuvre par les 13 centres de gestion de la région Occitanie, le CDG31 a été maître d'ouvrage des opérations suivantes, achevées ou encore en cours à ce jour.

Concours et examens	Type	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles	Nombre de lauréats	Taux de participation
Brigadier Gardien de Police Municipale Catégorie C	Concours externe	75	807	165	NC*	49%
	1er concours interne	30	69	28	NC*	71%
	2nd concours interne	20	31	8	NC*	50%
Ingénieur Prévention Gestion des risques Catégorie A	Concours externe	84	227	80	53	71%
	Concours interne	27	63	12	10	54%
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^e classe Catégorie C	Concours externe	30	867	101	NC*	79%
	Concours interne	65	311	137	NC*	95%
	Troisième concours	5	54	16	NC*	87%
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe Catégorie B	Examen avancement de grade	-	32	23	15	93%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	Examen avancement de grade	-	445	379	233	91%
TOTAL		336	2906	949	311	73%

*NC : non connu (opération en cours)

Page 13 sur 20

V. Les données de gestion

C. Les délibérations du Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mercredi 5 mars 2025

N°	OBJET
2025-01	Réunion à distance du Conseil d'administration
2025-02	Exercice 2024 – Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique
2025-03	Exercice 2024 – Budget Annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie Approbation du Compte Financier Unique
2025-04	Débat d'orientation Budgétaire
2025-05	Création d'emplois non permanents
2025-06	Revalorisation de la rémunération des médecins membres du conseil médical unique
2025-07	Désignation d'un représentant des collectivités territoriales et établissements publics au comité social territorial

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mercredi 9 avril 2025

N°	OBJET
2025-08	Réunion à distance du Conseil d'administration
2025-09	Exercice 2025 – Budget Principal – Budget Primitif et affectation des résultats 2024
2025-10	Exercice 2025 – Budget annexe de la Coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie – Budget primitif et affectation du résultat 2024
2025-11	Création de la mission Codéveloppement
2025-12	Modification des conditions d'accès à la prestation spécifique d'appui RH et organisationnel
2025-13	Conditions d'accès aux missions complémentaires à caractère facultatif applicables à compter de 2025
2025-14	Service Intérim Territorial – Délégation à la Présidente pour la fixation des effectifs
2025-15	Créations de postes – emplois permanents
2025-16	Opérations de concours et examens professionnels - Session 2024 : bilans financiers et coûts lauréats
2025-17	Convention d'adhésion du DRHAS – Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale du ministère de la Justice (Secrétariat Général/Délégation Interrégionale Sud)

Page 14 sur 20

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mercredi 2 juillet 2025

N°	OBJET
2025-18	Réunion à distance du Conseil d'administration
2025-19	Création du dispositif de Bilan de Parcours Professionnel Collectif
2025-20	Mise à jour de la convention retraite entre le CDG31 et les collectivités territoriales et les établissements publics
2025-21	Affiliation au CDG31/Taux de cotisation obligatoire exercice 2026
2025-22	Missions facultatives – Conditions de recours aux missions
2025-23	Recours à un outil de comptabilité analytique du GIP Informatique des CDG
2025-24	Contrat groupe assurance statutaire 2026-2029 : conditions d'accès au service/convention de service
2025-25	Harmonisation régionale des modalités de calcul du coût lauréat et du barème général de rémunération au 1er septembre 2025
2025-26	Service Intérim Territorial – Recrutement d'un agent polyvalent administratif - Expérimentation avec le SICOVAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mercredi 22 Octobre 2025

N°	OBJET
2025-27	Réunion à distance du Conseil d'administration
2025-28	Convention de partenariat avec Haute Garonne Ingénierie - Agence Technique Départementale - Expérimentation "Initiation à la comptabilité publique"- pratique aux logiciels métiers
2025-29	Convention de mutualisation des moyens et des coûts pour la réalisation de la mission de référent déontologue : réévaluation de la participation des signataires
2025-30	Bilan d'activité 2024 – Article 27 Décret 85-643
2025-31	Adhésion du CDG31 au contrat-groupe d'assurance statutaire 2026-2029
2025-32	Contentieux V-A.B. c/ CDG31 – Requête n° 2505842-6 -Habilitation de la Présidente
2025-33	Contentieux V-A.B. c/ CDG31 – Requête n° 2505519-8 - Habilitation de la Présidente
2025-34	Contentieux A.D c/ CDG31 – Requête n° 2506632-4 - Habilitation de la Présidente
2025-35	Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politique de Toulouse
N°	OBJET

Page 15 sur 20

2025-36	Convention de partenariat avec l'association Sciences CAB
2025-37	Convention de partenariat avec L'Université Toulouse 1 Capitole Master mention Droit Public parcours-type Droit des Collectivités Territoriales
2025-38	Convention de partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès Master Sociologie des Organisations et de l'Action Publique (SOAP)
2025-39	Convention de partenariat avec l'Université Toulouse III Paul Sabatier Master 2 Communication et Territoires
2025-40	Prestation d'accompagnement à la mise en œuvre de PPR (période de préparation au reclassement) à destination des collectivités et établissements publics affiliés au CDG31
2025-41	Prestation d'accompagnement à la mise en œuvre de PPR (période de préparation au reclassement) à destination des collectivités et établissements publics non-affiliés au CDG31
2025-42	Missions facultatives – Conditions de recours aux missions

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2025

N°	OBJET
2025-43	Réunion à distance du Conseil d'administration
2025-44	Admission en non-valeur
2025-45	Exécution budgétaire en début d'exercice 2026 : habilitation de la Présidente
2025-46	Convention médecine Préventive CDG31/CD31 – Avenant n°1
2025-47	Convention tripartite de prestation entre le CDG31, le CDG65 et la commune d'Aureilhan
2025-48	Evolution et dynamique professionnelle – Convention bilan parcours professionnel collectif
2025-49	Evolution et dynamique professionnelle – Convention de prestation de bilan repères
2025-50	Evolution et dynamique professionnelle – Convention atelier passerelle
2025-51	Evolution et dynamique professionnelle – Convention coaching

Page 16 sur 20

D. Les comptes financiers uniques

Les comptes financiers du budget principal du CDG31 et du budget annexe de la coordination régionale des CDG d'Occitanie sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la séance du 5 février 2025.

E. La commande publique

Les mises en concurrence réalisées en 2025 sont les suivantes :

Objet du marché	Procédure mise en œuvre	Date d'attribution	Montant HT
Contrat-groupe d'assurance statutaire	Appel d'offres ouvert	07/07/2025	Montant maximum : 74 000 000€
Conseil en stratégie de communication	Procédure adaptée	29/07/2025	64 130€
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du site Internet	Consultation 4 prestataires	05/11/2025	20 825€
Prestations photographiques	Consultation 2 prestataires	09/10/2025	Montant maximum : 20 000€
Animation activités sportives agents	Consultation 2 prestataires	05/01/2026	3 360€

F. Les ressources humaines

Au 31 décembre 2025, le CDG31 comptait 113 agents titulaires ou stagiaires, et 16 contractuels.

	Femmes	Hommes
Catégorie C	43 titulaires/stagiaires et 5 contractuels	6 titulaires/stagiaires et aucun contractuel
Catégorie B	14 titulaires/stagiaires et 1 contractuel	3 titulaires/stagiaires et aucun contractuel
Catégorie A	31 titulaires/stagiaires et 8 contractuels	16 titulaires/stagiaires et 2 contractuels

NB : Ces données chiffrées ne prennent pas en compte les agents recrutés pour répondre aux besoins en missions d'intérim territorial.

Le CDG31 a consacré un budget de 57 514, 65€ au volet de formation représentant 125 journées de formation.

Accompagnement social de l'emploi :

Titres restaurant
129 agents ont bénéficié des titres restaurant.
Protection sociale complémentaire
67 agents ont été adhérents à la couverture en santé proposée par le CDG31, en bénéficiant de la participation employeur de 18 €.
94 agents ont été adhérents à la couverture en prévoyance proposée par le CDG31, en bénéficiant de la participation employeur de 12€.
Action sociale
Le CDG31 est adhérent à Plurely. Il s'est acquitté d'une contribution de 32 370€ alors que 130 agents ont bénéficié de prestations représentant un montant de 27 821€.

Page 17 sur 20

Au-delà des données qualitatives et numériques caractérisant la masse salariale, 2025 a été l'occasion de préparer des actions en rapport avec l'axe 2 du projet d'établissement, à savoir : *Envisager une organisation interne plus souple et adaptée à nos missions.*

Ainsi, ont été préparés pour 2026 :

- **L'organisation des services** a été repensée avec un nouvel organigramme resserré à effet au 1^{er} janvier 2026, présenté au Comité Social Territorial lors de sa dernière semaine de décembre 2025 ;
- **Le projet RH** s'appuie quant à lui sur la mise en œuvre des dialogues de gestion menés par la Direction Générale des Services envers tous les pôles afin de projeter l'adéquation des moyens en articulation avec les priorités opérationnelles ;
- **Le projet Contrôle de gestion** : mise en place d'un dispositif de formation de l'ensemble des cadres en charge des pôles d'activité afin de développer une culture de gestion de mettre en place des outils partagés de régulation ;
- **La politique informatique et numérique** sera renforcée en 2026 avec le déploiement de la GRC (Gestion Relations Clients), la dématérialisation des élections des membres du Conseil d'Administration (juillet 2026) et la dématérialisation des élections professionnelles (décembre 2026) ;
- **Le projet Sport et Santé** : une activité physique hebdomadaire proposée aux agents sur le temps de travail (une heure).

PROMOTION DES EGALITES

Le groupe *Promotion des égalités* composé d'agents qui se sont portés volontaires a consacré l'année à renforcer la structuration de ses travaux à travers une réflexion menée en début d'année sur son rôle, ses objectifs et la définition d'axes de travail clairs et opérationnels.

Quatre axes stratégiques ont été ainsi définis :

- *le CDG31 en tant qu'acteur public de la promotion des égalités ;*
- *le CDG31 en tant qu'employeur ambassadeur en matière de promotion des égalités ;*
- *la promotion des égalités à travers les missions proposées aux collectivités ;*
- *la construction et la proposition d'une offre de services dédiée aux collectivités.*

Par ailleurs, plusieurs actions significatives du groupe pour 2025.

→La Fresque des égalités, pour une première acculturation collective

Une Fresque de l'Égalité Femmes-Hommes, animée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne a été mise en œuvre en deux sessions les 12 et 19 juin 2025 à destination de l'ensemble des agents du CDG31.

Ces ateliers participatifs ont permis de mieux comprendre les causes et les impacts des inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi que d'identifier des leviers d'action concrets pour favoriser l'égalité au sein de la fonction publique territoriale.

À l'issue de ces journées, un document de ressources et de synthèse a été élaboré et mis à disposition des agents du CDG31.

Afin d'élargir la dynamique engagée, deux sessions complémentaires ont été programmées les 6 novembre et 16 décembre 2025, ouvertes aux agents du CDG31 ainsi qu'aux maires, élus et directeurs généraux des services des collectivités.

Page 18 sur 20



B. Exercice 2025 – Budget Principal - Approbation du Compte Financier Unique

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'administration doit entendre, débattre et arrêter le compte financier unique 2025 établi en accord avec le Comptable Public et afférent au budget principal de l'établissement.

Rappel préalable :

Environnement budgétaire du CDG31

Budgets	Sections	Objets
Principal	Fonctionnement et Investissement	Administration générale de l'établissement et de ses missions
Annexe de la coordination générale des CDG d'Occitanie (créé en 2012)	Fonctionnement uniquement	Gestion des flux financiers induits par la coordination régionale des CDG assurée par le CDG31

Le présent rapport a vocation à analyser le projet de Compte Financier Unique (CFU) du budget principal du CDG31 pour l'année 2025, soumis à l'approbation de l'assemblée.

Il est présenté en accord avec le Responsable de la Paierie Départementale de la Haute-Garonne.

Le vote d'approbation sera réalisé en l'absence de Mme Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente.

DONNEES GENERALES 2025

Le compte administratif est caractérisé par les données globales suivantes.

Section Fonctionnement :

Rappel données budgétaires :

Recettes prévisionnelles	16 896 530,00€
Dépenses prévisionnelles	16 896 530,00€

NB : Depuis 2016, la reprise du résultat de fonctionnement est intégrée dès le budget primitif.

Compte administratif :

Recettes exécutées (rattachements compris)	11 833 645,97€
Dépenses exécutées (rattachements compris)	11 352 521,23€
Solde sur l'exercice	481 124,74€
Résultat reporté n-1	4 591 349,23€
Solde après report du résultat reporté n-1	5 072 473,97€

Section Investissement :

Rappel données budgétaires :

Recettes prévisionnelles	930 007,00€
Dépenses prévisionnelles	930 007,00€

Compte administratif :

Recettes exécutées	314 796,73€
Dépenses exécutées	476 567,55€
Solde sur l'exercice	-161 770,82€
Résultat reporté n-1	102 672,19€
Solde après report du résultat reporté n-1	-59 098,63€
<i>Restes à réaliser 2025 en dépenses</i>	<i>80 586€</i>
<i>Restes à réaliser 2025 en recettes</i>	<i>0 €</i>

NB : Les restes à réaliser en dépenses d'investissement ont été engagées en 2025 et impacteront le budget 2026. Les résultats de l'année 2025 confortent la tendance relevée depuis maintenant trois exercices avec un résultat excédentaire qui confirme l'amélioration de la santé financière de l'établissement.

Ces résultats doivent être appréhendés en tenant compte d'éléments conjoncturels suivants, dans un contexte d'affirmation d'un nouveau projet d'établissement 2025-2031, adopté par le Conseil d'administration du 18 décembre 2024.

- Un montant cotisations du CDG31 et ensemble des missions, moins important que celui de la prévision. Le travail de contrôle renforcé des versements de cotisations mené en partenariat avec les services de la Paierie Départementale reste efficient et nécessaire,
- L'augmentation des recettes attachées aux missions facultatives est essentiellement liée à la mission de Médecine Préventive. L'optimisation des rythmes de facturation de l'ensemble des missions facultatives participe à une gestion rationnelle de ces recettes.
- Une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement, et notamment de la masse salariale, contribue à ce résultat,
- Une évolution des missions (ajustement ou créations), dans le cadre de l'incubateur interne du CDG31, permet de répondre au mieux aux besoins des collectivités.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : ANALYSE

Evolution 2024-2025

	2024	2025
Dépenses	11 182 184,00€	11 352 521,23€
Recettes	12 077 263,76€	11 833 645,97€
Résultat de l'exercice	895 079,76€	481 124,74€
Résultat reporté-1	3 747 164,28€	4 591 349,23€
Résultat après report	4 642 244,04€	5 072 473,97€

Analyse par chapitre

▪ RECETTES

CHAPITRES BUDGETAIRES	Réalisé 2024		Réalisé 2025		Taux de progression
	Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
013 - Atténuation de charges	113 685,96€	0,94%	111 933,56€	0,95%	
70 - Produits de services	11 823 296,95€	97,90%	11 555 386,20€	97,65%	2,3 %
74 - Dotations et participations	9 377,52€	0,08%	51 249,64€	0,43%	
75 - Autres produits de gestion courante	130 903,33€	1,08%	112 928,97€	0,95%	
78 – Reprise amorti, dépréciations	0,00€	0,00%	2 147,60€	0,02%	
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	
Totaux	12 077 263,76€	100,00%	11 833 645,97€	100,00%	

Les recettes de l'établissement traduisent les effets des ajustements tarifaires entrés en vigueur au 1er janvier 2025 en ce qui concerne les missions facultatives. Pour mémoire, les taux des cotisations obligatoire et additionnelle des collectivités affiliées ainsi que des collectivités adhérentes à l'ensemble de mission – Article L452-39 du CGFP, ont été maintenus à leur niveau antérieur.

La diminution du produit des cotisations obligatoires et additionnelles du CDG31 s'explique par un retour à une trajectoire normale, l'exercice 2024 ayant revêtu un caractère de régularisation exceptionnel et non reconductible.

Observations et précisions :

Chapitre / Imputation	Précisions sur nature de recettes	2025	Taux de progression / Observations conjoncturelles
CHAP 013			
6419 6459	Couverture par assurance statutaire / Indemnisations	111 933 ,56€	2024 : 113 685.96 € Risques assurés : <i>Décès/AT/Maladie Longue durée et Longue Maladie.</i> Dépend de l'aléa des sinistres et des indemnisations perçues.
CHAP 70			

706881 706882	Cotisations perçues au titre des affiliations	5 615 933,15 €	Cotisation obligatoire : 0,80% Cotisation additionnelle : 0,45% 2024 : 5 766 303,00 €
706883	Cotisations perçues au titre des adhésions à l'ensemble de missions L 452-39 du CGFP	474 275,94 €	Taux en vigueur : 0,20%. Trois adhérents depuis le 1 ^{er} janvier 2019 : Conseil Départemental 31, SICOVAL, Commune de Tournefeuille. 2024 : 503 795,00 €
706888	Médecine préventive	2 224 220,00 €	2025 : 26 826 agents suivis. (527 collectivités adhérentes) 2024 : 18 648 agents suivis (517 collectivités adhérentes) 1 391 166,00 € L'adhésion de nouvelles collectivités (Conseil Départemental 31, Théâtre du Capitole) impacte les résultats ainsi que la revalorisation des tarifs à effet au 01/01/2025.
706888	Prévention et Conditions de Travail (adhésion et EVR)	189 160,00 €	2025 : - Adhésions : 167 421,00 € 318 collectivités adhérentes 13 953 agents suivis. - Missions EVR et RPS : 21 739,00 € 2024 : 189 890,00 € - Adhésions : 157 231 € 343 collectivités adhérentes 14 086 agents suivis. - Missions EVR et RPS : 32 659 €
706888	Enquête Administrative	27 425,00 €	Nouvelle mission en 2025
	Allocation chômage	400,00 €	Nouvelle mission en 2025
706888	Emploi Mission « Aide au recrutement »	5 630,00 €	2025 : 9 missions réalisées. 2024 : 18 missions réalisées – 18 733,00 €
	Conseil en organisation	65 566,00 €	2025 : 17 missions réalisées. - 61 816 € mission conseil en organisation - 3 750 € mission Codéveloppement 2024 : 33 missions réalisées – 89 561,00 €
	Coaching	3 000,00 €	Nouvelle mission en 2025
	Bilans repères	4 000,00 €	Bilans repères payants Aucune recette en 2024

Chapitre / Imputation	Précisions sur nature de recettes	2025	Taux de progression / Observations conjoncturelles
CHAP 70			
	Référents Déontologue, Laïcité et Alerte Ethique Missions obligatoirement déployées pour les affiliés et adhérents Art L452-39 du CGFP.	10 668,00 €	2024 : 9 114,00 € Les recettes correspondent à l'adhésion de la Commune de COLOMIERS et de son CCAS aux trois référents pour 1 524 agents. (Collectivité non affiliée et non adhérente à l'ensemble des missions)
	Signalement des actes de violence et discrimination	18 288,00 €	2024 : 16 709,00 € Les recettes correspondent à l'adhésion de la Commune de COLOMIERS et de son CCAS aux trois référents pour 1 524 agents.

	Mission proposée à titre gratuit aux affiliés et aux adhérents Article L452-39 du CGFP).		(Collectivité non affiliée et non adhérente à l'ensemble des missions)
	Médiation	1 347,10 €	2024 : 3 266,01 € dossier traité (deux autres dossiers réalisés en fin d'année 2025 seront pris en compte sur l'exercice 2026)
	Partenariat FIPHP	0,00 €	2024 : 147 400,00 € Le troisième et dernier acompte de la convention pour l'année 2025 évalué à 60 000 € n'est pas porté sur l'exercice 2025. Il pourra être intégré aux prévisions budgétaires 2026.
	Partenariats universitaires	6 431, 60 €	2024 5 429,35 € Conventions avec l'Université Toulouse Capitole 1 : 2 239,18 € /an Convention avec l'Université Jean Jaurès : 4 192,50€ / an
70843 70845 70846 70848	Intérim Territorial	144 505,93 €	2025 : 269 contrats et prolongations 15 407 journées travaillées 2024 : 149 741,89 € 262 contrats et prolongations 17 595 journées travaillées
708773	Remboursement du coût lauréat par les collectivités non affiliées à un CDG	167 425,11€	Facturation, après recrutement, des coûts lauréats auprès des collectivités non affiliées à un CDG pour les concours non transférés.
70878	Remboursement conventions concours	254 633,00 €	Facturation des coûts lauréats : - Auprès du CDG34 (concours transférés et non transférés) pour les lauréats d'Occitanie, - Auprès des autres CDG coordonnateurs pour les concours transférés en fonction de l'origine géographique. 2024 : 842 273,00 €
7085 706884	Assurance groupe et conventions de participations	762 332,03€	2024 : 724 250,28 € Produit Assurance statutaire : L'augmentation des primes d'assurance et le choix de certaines collectivités de maintenir une couverture importante génèrent ce résultat favorable. Produit PSC : -20,56% 2025 : 63 593€ 2024 : 80 050 € Les conventions Santé et Prévoyance ont pris effet au 01/01/2024.
7088	Action retraite	53 780,00 €	2024 : 32 705,00 €

Chapitre / Imputation	Précisions sur nature de recettes	2025	Taux de progression / Observations conjoncturelles
CHAP 74			
747882	Diverses recettes	50 822 ,34 €	Remboursement de la rémunération pour un agent pris en charge. 2024 : 3 630,08 €
CHAP 75			
75888	Recettes diverses	Il s'agit notamment des remboursements suivants : - Contribution des 12 CDG au fonctionnement de la coordination régionale (hors part CDG31) : 76 334,32 € - Affaires contentieuses (remboursement sinistre et honoraires avocat) : 14 461,01 € - Remboursement frais organisation concours : 11 046,46 € - Remboursement prestataire OCTIME : 2 722,83 €	

▪ **DEPENSES**

CHAPITRES BUDGETAIRES	Réalisé 2024		Réalisé 2025		Taux de progression 2024/2025
	Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
011 - Charges à caractère général	1 779 285,78 €	15,91%	1 877 790,95€	16,54%	+5,54%
012 - Charges de personnel	8 811 213,94 €	78,80%	9 006 050,57€	79,33%	+2,21%
65 - Autres charges de gestion courante	182 071,19 €	1,63%	165 422,49€	1,46%	-9,14%
66 - Charges financières	65 721,15 €	0,59%	40 300,36	0,35%	-38,68%
67 - Charges exceptionnelles	31 275,78 €	0,28%	5 157,94€	0,05%	-83,51%
68 - Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	312 616,16 €	2,79%	257 798,92€	2,27%	-17,54%
Totaux	11 182 184,00 €	100,00%	11 352 521,23€	100,00%	+1,52%

Observations et précisions :

Chapitre	Précisions sur nature de dépenses	Taux de progression /Observations conjoncturelles
CHAP 011	Diverses natures de dépenses afférentes à la mise en œuvre de l'activité	Dont : - Reversement remboursement coût lauréats : 130 957,03 €, - Contribution au budget annexe du CDG34 pour les coûts lauréats régionaux : 107 720,47 €, - Contribution à la charge de coordination Concours : 15 589,11 €, (Répartie entre les 13 CDG d'Occitanie), - Frais de déplacement : 93 352,50 €, (Dont 5 292,53€ de frais de train et avion et 11489,33€ pour les intervenants extérieurs) - Frais de Formation : 53 603,00 €, - Cotisation GIP : 52 942,72 €, - Location immobilière annuelle pour syndicats (hors charges) : 38 138,50 €, - Frais d'électricité : 38 063,05 €, - Intervention d'un cabinet pour le recrutement d'un médecin et d'un infirmier : 23 988,00 €, - Cotisation annuelle FNCDG : 18 579,00 €,
Chapitre	Précisions sur nature de dépenses	Taux de progression /Observations conjoncturelles
	Remboursement DAS et ASA	Décharges d'Activités de service (DAS) et Autorisations Spéciales d'Absences Syndicales (ASA) (montant aléatoire en fonction du rythme des demandes de remboursement par les employeurs territoriaux) DAS : 2025 : 425 512,71€ ASA : 2025 : 54 347,03€ 2024 : 411 200,76 € 2024 : 53 655,33 €
CHAP 012	Coûts salariaux	- Rémunération des titulaires et contractuels CDG31 : 7 343 025,26 € (hors FMPE) Soit un pourcentage d'augmentation entre le réalisé 2024 et 2025 de 6,13% - Rémunération des agents affectés en Intérim territorial : 1 487 824,00 € soit une variation négative entre 2024 et 2025 de -11,62% <i>Jours de carence :</i> 2025 : 83 jours pour un montant de retenue de 14 887,46 € (dont 73 jours pour les agents CDG31 pour un montant de 13 688,72€). 2024 : 105 jours de carence pour un montant de retenue de 9 058,82 € (dont 78 jours de carence pour les agents du CDG31 pour un montant de 7 135,30 €).

		Accompagnement social de l'emploi • Participation transport : 2 954,17 €, • Participation titres restaurant : 114 161,50 € • Participation couverture Santé et Prévoyance : 28 416,00 € • Action sociale règlementaire (hors prestataire spécialisé) : 11 356,18 € • Forfait mobilité : 3 500,00 €
CHAP 65	Frais de déplacement des élus	2025 : 9 358,84€ 2024 : 16 204,49 €
	Redevance annuelle SICOVAL (ZAC)	10 034,24€
	Dépenses Informatiques éligibles au FCTVA	54 926,84€ Dépenses relevant de l'informatique en « nuage » ou SaaS (Logiciels utilisés sous la forme d'abonnements et installés sur des serveurs distants)
	Subvention ANDCDG	800,00 €
CHAP 66	Charges financières : intérêts emprunt contracté pour la construction du siège de l'établissement (2010)	40 300,36€ Dont intérêts courus non échus pour un montant de 7 461,88 €
CHAP 67	Annulations de titres	5 157,94€ (sur exercices antérieurs générés et à la demande des services de la Paierie Départementale)
CHAP 68	Dotations aux amortissements Provision pour risques	257 798,92€ Dotation déterminée pour les équipements en conformité avec la délibération du conseil d'administration en date du 24/01/2011. La M57 oblige à une gestion des amortissements au prorata temporis.

SECTION D'INVESTISSEMENT : ANALYSE

	2024	2025	Taux de progression 2024/2025
Dépenses	289 055,75€	476 567,55€	+64,87%
Recettes	701 566,12€	314 796,73€	-55,13%
Résultat de l'exercice	412 510,37€	-161 770,82€	
Résultat reporté n-1	-309 838,18€	102 672,19€	
Résultat après report	102 672,19€	-59 098,63€	

▪ RECETTES

Les recettes sont essentiellement composées par :

- Les amortissements : **257 798,92€** ;
- Le FCTVA pour 2025 : **6 103,00 €** ;
- L'affectation d'une part de résultat du fonctionnement : **50 894,81 €**

▪ DEPENSES

Les dépenses sont caractérisées par les points suivants :

- Le remboursement du capital d'emprunt pour la construction du siège du CDG31 : **189 837,43 €**
- Les **réalisations en matière informatique et en lien avec la maintenance et le fonctionnement du bâtiment pour un montant de 286 730,12 €** détaillées comme suit :

Moyens Numériques et Informatiques : 182 085,05 €

2051 - Concessions et droits similaires	Logiciels divers	42 301,44 €
	Contribution GIP GRC	13 225,00 €
	Contribution GIP concours	2 488,63 €
	Contribution GIP emploi	8 643,98 €
	Logiciel médecine Uegar	82 134,80 €
21 578 – autre matériels techniques	Matériels connectés médecine	13 586,00 €
21838 – autre matériel informatique	Matériels divers : PC, scanner...	19 705,20 €

Fonctionnement du bâtiment : 104 645,07 €

2031 – Frais d'étude	Etude de faisabilité photovoltaïque	4 080,00 €
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobiliers divers	6 437,87 €
2188 – Autres	Pièce chaudière – Appareil photo	2 818,42 €
2315 – Installations, matériel et outillage technique	Mise en place système de GTB (Gestion Technique du Bâtiment)	91 308,78 €

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT

	2024	2025
Section Fonctionnement		
Budget Primitif	14 911 340,00€	16 896 530,00€
Décisions modificatives	0,00€	0,00€
Dépenses réalisées	11 182 184,00€	11 352 521,23€
Recettes réalisées	12 077 263,76€	11 833 645,97€
Résultat global de clôture *	4 642 244,04€	5 072 473,97€
Section Investissement		
Budget Primitif	1 070 065,00€	930 007,00€
Décisions modificatives	0 ;00€	0,00€
Dépenses réalisées	761 236,88€	476 567,55€
Recettes réalisées	247 744,28€	314 796,73€
Résultat global de clôture **	-309 838,18€	-59 098,63€

* Ce résultat intègre le report de l'année n-1 et ne prend pas en compte les affectations pour couverture des restes à réaliser ou de déficit en investissement.

** Ce résultat intègre le report de l'année n-1.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Afin de caractériser la situation financière de l'établissement, peuvent être dégagés les différents niveaux d'épargne et de capacité d'autofinancement :

	Définition	2024	2025
Epargne de Gestion	Différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux amortissements)	+ 1 304 692,85 €	+ 782 234,36 €
Epargne Brute	Différence entre l'Epargne de Gestion et les intérêts des emprunts	+ 1 238 971,70 €	+ 741 934,00 €
Epargne Nette	Différence entre l'Épargne Brute et l'amortissement du capital de la dette	+ 1 054 805,01 €	+ 552 096,57 €
Autofinancement	Somme de l'Epargne Nette et des ressources propres d'investissement (FCTVA, Subvention, Affectation)	+ 1 448 804,72 €	+ 609 094,38 €

Après une nette amélioration constatée en 2024 sur un exercice atypique, l'exercice 2025 permet de maintenir des épargnes satisfaisantes et un autofinancement largement positif et de conforter et stabiliser l'amélioration de la santé financière de l'établissement.

La Présidente indique que, pour la troisième année consécutive, un excédent est constaté. Cette situation traduit une fin de mandat satisfaisante.

Après la présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2025, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du compte financier unique devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire, et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick LEFEBVRE, 1^{er} Vice-président.

Le 1er Vice-président propose d'arrêter le compte financier unique afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 352 521,23€	Dépenses	314 796,73€
Recettes	11 833 645,97€	Recettes	476 567,55€
Résultat de l'exercice	481 124,74€	Résultat de l'exercice	-161 770,82€
Excédent reporté	4 591 349,23€	Déficit reporté	102 672,19€
Résultat global	5 072 473,97€	Résultat global	-59 098,63€

Après examen du Compte Financier Unique et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver les résultats 2025 et d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal ;
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Récapitulatif des voix :

Vote(s) pour : 20

Vote(s) contre : 0

Abstentions : 0

C. Exercice 2025 – Budget Annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie - Approbation du Compte Financier Unique

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'administration doit entendre, débattre et arrêter le Compte Financier Unique afférent au budget annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie et établi en accord avec le Comptable Public.

L'environnement budgétaire du CDG31 comporte :

- **un budget principal** établi en *Fonctionnement* et en *Investissement* ayant trait à la gestion générale de l'établissement et de ses missions ;
- **un budget annexe** établi en *Fonctionnement* uniquement, (depuis 2012), ayant trait aux flux financiers induits par la coordination régionale des centres de gestion assurée par le CDG31.

Le présent rapport a vocation à analyser les données contenues dans le projet de Compte Financier Unique soumis à l'approbation de l'assemblée, dans le cadre de la clôture du budget annexe 2024 pour la Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie.

Le Compte Financier Unique est présenté en accord avec le Responsable de la Paierie Départementale de la Haute-Garonne.

Le Conseil d'administration est saisi aux fins d'approbation de ce document.

Le vote d'approbation sera réalisé en l'absence de Mme Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente.

A. Rappels

Le budget annexe de la Coordination Régionale est établi en *Fonctionnement* uniquement.

Il a trait depuis le 1^{er} janvier 2017 aux flux financiers induits par la coordination régionale des treize centres de gestion de la région Occitanie, initialement en conformité avec la Charte régionale antérieure, et aujourd'hui en conformité avec le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (SRCMS) des treize CDG d'Occitanie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce budget annexe est établi par le CDG31 en sa qualité de centre de gestion coordonnateur général. Il permet de conférer aux mouvements financiers induits par les compétences transférées et l'application du SRCMS, une lisibilité et une transparence budgétaire et comptable.

Il permet notamment :

- d'identifier budgétairement les masses financières relatives aux concours transférés et aux FMPE, perçues du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
- d'affecter les sommes en dépenses, dans le respect des termes du SRCMS.

B. Données générales

Le Compte Financier Unique est caractérisé par les données globales suivantes.

Section Fonctionnement :

	BP 2025	CFU 2025
Recettes	1 851 544,60€	1 245 252,00€
Dépenses	1 851 544,60€	960 078,00€
Solde sur l'exercice		285 174,00 €
Résultat reporté N-1		606 292,60 €
Solde après report du résultat N-1		891 466,60 €

Approbation du Compte financier unique 2025

➤ RECETTES

Les recettes perçues correspondent aux éléments suivants :

Transfert CNFPT 2025 au titre des concours transférés pour les huit CDG de l'ex-région Midi-Pyrénées (fixé en conformité avec les modalités définies par le Décret 2009-1732 du 30/12/2009 et par courrier du CNFPT en date du 01 octobre 2024).	936 963€
Transfert CNFPT 2025 au titre de la gestion des FMPE pour les treize CDG de la région Occitanie (fixé en conformité avec les modalités définies par le Décret 2009-1732 du 30/12/2009 et par courrier du CNFPT en date du 01 octobre 2024).	160 698€
	1 097 661 €

Précisions :

Les transferts CNFPT au titre du territoire de l'ex-région Languedoc-Roussillon continuent à être perçus par le CDG11 en conformité avec le texte de référence (*décret n°2009-1732 en date du 30/12/2009*) identifiant les destinataires des versements et non remis à jour.

Le transfert total Concours pour la région Occitanie s'est élevé à 1 715 872€, pour l'année 2025.

Il permet au CDG34, en qualité de Coordonnateur délégué, d'acquitter :

- les coûts lauréats dus par chacun des 13 CDG de la région Occitanie, en fonction de l'origine géographique des lauréats, par application du protocole national de mutualisation des coûts (opérations transférées),
- les coûts lauréats dus par chacun des 13 CDG de la région Occitanie dans le cadre des opérations non transférées, organisées par un centre de gestion de la région Occitanie.

Rappel :

Par courrier en date du 16 novembre 2022, la Présidente du CDG31 a sollicité la perception directe de l'ensemble des transferts CNFPT pour la totalité de la Région Occitanie.

Par courrier en date du 4 Janvier 2023, le Président du CNFPT lui a confirmé que les modalités de versement en vigueur correspondaient aux textes, certes plus en phase avec la réalité, et qu'il ne pouvait que s'y conformer.

➤ **DEPENSES**

Les dépenses réalisées correspondent aux éléments suivants :

Reversement au CDG34 du Transfert CNFPT 2025 au titre des concours transférés pour les huit CDG de l'ex-région Midi-Pyrénées	936 963,00€
Réalisation de 13 vidéos métiers en faveur de la promotion de la fonction publique territoriale (FPT)	23 115,00€
	960 078,00€

➤ **RESULTATS**

Résultat sur l'exercice 2025	285 174,00€
Résultat global*	891 466,60€

* Pour mémoire excédent 2024 : 606 292,60 €

Observations complémentaires :

Conformément aux dispositions de l'annexe 4 du SRCMS.

La charge de coordination générale et Emploi d'un montant 94 465,92 €, avancée par le CDG31, a été répartie entre les treize CDG au prorata du produit de la cotisation obligatoire perçu en 2024 sur la base d'un taux de 0,8 et facturée par le CDG31 auprès des 12 autres CDG.

Après présentation des données financières relatives au budget annexe et en rapport avec la clôture de l'exercice 2025, l'approbation du Compte Financier Unique devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire, et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick LEFEBVRE, 1er Vice-président.

Le 1^{er} Vice-président propose d'arrêter le Compte Financier Unique afférent au budget annexe, pour l'exercice 2025, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	960 078,00 €
Recettes	1 245 252,00€
Résultat de l'exercice	285 174,00 €
Excédent reporté	606 292,60 €
Résultat global	891 466,60 €

Après examen du Compte Financier Unique et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver les résultats 2025 et d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe,
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Récapitulatif des voix :

Vote(s) pour : 20

Vote(s) contre : 0

Abstentions : 0

D. Débat d'orientation budgétaire

La Présidente rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape prévue pour les centres de gestion par l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985.

Ainsi, ce débat doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget dans la mesure où le CDG31 a retenu la maquette budgétaire et comptable M57.

La Présidente soumet donc à l'assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) annexé à la présente délibération, en vue de l'examen prochain du budget primitif 2026.

M. FOUCHIER remercie le CDG31 pour la qualité du document présenté et indique que les orientations proposées sont raisonnables et adaptées au contexte et aux contraintes des collectivités, tout en permettant de saisir des opportunités dans une démarche proactive.

La Présidente remercie les élus pour leur confiance et précise que le DOB se veut sobre et volontariste afin de développer des missions répondant aux besoins des collectivités.

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire réalisé sur la base du ROB ci-annexé.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2026

Conseil d'Administration
du 04-02-2026

Direction Générale des Services

SOMMAIRE

I. Eléments de contexte.....	3
II. Une situation financière saine, socle de stabilité pour 2026.....	3
III. Une structure budgétaire lisible, caractéristique d'un établissement de compétences.....	4
IV. Une politique d'investissement sobre, ciblée et soutenable.....	4
V. Contexte 2026 : une année de stabilisation sous contraintes renforcées.....	4
VI. Principes de construction du budget 2026.....	5
VII. Orientations budgétaires pour 2026.....	5
VIII. Priorités d'action pour 2026.....	5
Conclusion.....	6

Page 2 sur 7

I. Eléments de contexte

Le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objet de présenter au Conseil d'administration les orientations générales qui encadreront l'élaboration du budget primitif 2026 du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne (CDG31).

Ce temps de débat constitue une étape, certes réglementaire, mais également propice au cadrage des priorités institutionnelles, opérationnelles et organisationnelles qui dicteront la traduction budgétaire induite et l'activité de l'établissement.

L'environnement budgétaire du CDG31 est structuré en un budget principal établi en fonctionnement et en investissement ayant trait à la gestion générale de l'établissement et de ses missions, ainsi qu'un budget annexe établi en fonctionnement uniquement, retraçant les flux financiers induits par la coordination régionale des centres de gestion de la région Occitanie assurée par le CDG31.

Dans ce cadre, le CDG31 est coordonnateur général de la coordination régionale des CDG d'Occitanie, et coordonnateur du volet Emploi/FMPE. Le CDG34, quant à lui, anime la coordination du volet Concours et Examens professionnels.

Ce DOB s'inscrit dans un contexte marqué par une pression durable sur les finances publiques locales et sur la gestion des ressources humaines territoriales, dans un environnement national et international incertain, tout en reposant sur une situation financière aujourd'hui stabilisée pour le CDG31. Ce double constat appelle une approche fondée sur la prudence, la lisibilité et le sens des priorités.

L'orientation retenue pour 2026 vise à maintenir un haut niveau de service rendu aux collectivités, dans un cadre financier volontairement stable, sans transfert de charge ni prise de risque budgétaire, en concentrant les moyens de l'établissement sur ses missions essentielles.

Conformément à la vocation du débat d'orientations budgétaires, le présent rapport ne vise pas à figer les arbitrages budgétaires. Il a pour objet de poser un cadre de référence, d'explicitier les contraintes et d'éclairer les choix structurants, dans le respect des compétences du Conseil d'administration lors du vote du budget primitif.

II. Une situation financière saine, socle de stabilité pour 2026

Les exercices budgétaires récents traduisent une trajectoire financière globalement maîtrisée. Le CDG31 a su contenir ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'activité soutenu et en répondant à des sollicitations croissantes des collectivités adhérentes.

L'exercice 2025, tel qu'il ressort du compte financier unique (CFU) confirme cette dynamique. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies à environ 11,35 M€, pour des recettes réelles de fonctionnement proches de 11,83 M€. Le résultat de fonctionnement, proche de 0,5 M€, a permis de porter le résultat cumulé à un niveau supérieur à 5 M€.

Le CFU 2025 met en évidence une trajectoire désormais consolidée, marquée par un troisième exercice consécutif excédentaire, des niveaux d'épargne positifs et une capacité d'autofinancement réelle. Ces éléments traduisent le redressement progressif et durable de la situation financière du CDG31.

À l'échelle du mandat, cette trajectoire financière s'est construite dans la durée, grâce à une gestion prudente, à l'absence de recours à l'endettement et à un pilotage attentif des équilibres. Elle constitue aujourd'hui un point d'appui solide pour aborder l'exercice 2026 dans un cadre sécurisé.

Page 3 sur 7

III. Une structure budgétaire lisible, caractéristique d'un établissement de compétences

La structure budgétaire du CDG31 est stable et lisible. Elle est caractéristique d'un établissement public de compétences, dont l'action repose principalement sur l'expertise humaine.

Les charges de personnel représentent de manière structurelle environ 75 à 80 % des dépenses de fonctionnement. Cette réalité reflète directement la nature des missions exercées : accompagnement statutaire et en ressources humaines, conseil juridique, prévention et santé au travail, assurance statutaire et protection sociale complémentaire, emploi territorial, sécurisation des parcours professionnels et appui aux élus et aux employeurs territoriaux.

La trajectoire de la masse salariale constitue à ce titre un enjeu central. Son évolution est largement conditionnée par des facteurs exogènes — glissement, vieillesse, technicité (GVT), évolutions statutaires, évolution des contributions employeur CNRACL — qui imposent un pilotage rigoureux et assumé.

Les charges de fonctionnement hors personnel, représentant environ un quart à un tiers des dépenses, ont été contenues sur les derniers exercices, malgré un contexte inflationniste sur certains postes, traduisant un effort constant de rationalisation.

IV. Une politique d'investissement sobre, ciblée et soutenable

Le CDG31 conduit depuis plusieurs exercices une politique d'investissement mesurée, cohérente avec ses capacités financières et ses besoins opérationnels.

Les investissements ont porté prioritairement sur l'entretien et la maintenance de son bâtiment, le renforcement de la sécurité des systèmes d'information, notamment au regard du volume considérable de données personnelles traitées par le CDG31, ainsi que sur le développement d'outils nécessaires au pilotage et à la qualité du service rendu (notamment logiciels et solutions informatiques métiers).

Ces investissements ont été intégralement autofinancés, sans recours à l'emprunt. Cette approche traduit une ligne constante : investir lorsque cela est nécessaire au fonctionnement et à la sécurisation de l'établissement, sans fragiliser les équilibres financiers ni reporter des charges sur l'avenir.

V. Contexte 2026 : une année de stabilisation sous contraintes renforcées

L'année 2026 présente une configuration particulière. Elle combine une fin de mandat électoral, traditionnellement marquée par une prudence budgétaire accrue, avec une pression persistante sur les ressources humaines territoriales.

Dans un environnement national et international très incertain, marqué par des tensions économiques durables, les employeurs territoriaux sont confrontés à des contraintes accrues, notamment en matière de recrutement, de santé au travail, d'attractivité et de maîtrise de la masse salariale.

Pour le CDG31, ce contexte se traduit par une intensification des sollicitations, en particulier en matière de sécurisation des procédures, d'accompagnement des élus, de gestion de situations complexes et de consolidation des missions essentielles.

Page 4 sur 7

VI. Principes de construction du budget 2026

La préparation du budget 2026 repose sur des principes clairement assumés.

Le premier est celui de la **prudence financière** : aucune hypothèse de croissance non sécurisée n'est retenue et chaque évolution est appréciée au regard de ses effets de moyen terme.

Le deuxième est celui de la **stabilité** : les taux de cotisation seront maintenus à leur niveau actuel afin de ne pas alourdir la charge financière supportée par les collectivités.

Le troisième est celui de la **soutenabilité** : le pilotage de la masse salariale à effectifs constants constitue un choix de gestion assumé, visant à absorber les effets réglementaires sans dégrader les équilibres financiers.

Enfin, un principe de **pilotage renforcé et de lisibilité** guide la construction budgétaire, notamment à travers le développement du contrôle de gestion ainsi que le renforcement du dialogue de gestion, afin d'objectiver les choix, sécuriser les équilibres et améliorer la lisibilité de l'action du CDG31.

Cette stratégie de consolidation ne constitue pas un renoncement, mais un choix de séquençage. Elle vise à stabiliser durablement les équilibres en 2026, tout en préservant la capacité du CDG31 à préparer, le cas échéant, l'évolution de son offre de services à moyen terme.

VII. Orientations budgétaires pour 2026

Les recettes de fonctionnement pour 2026 seront construites sur une base comparable à celle des exercices récents. Aucune augmentation des taux de cotisation n'est envisagée. Les recettes liées aux missions et prestations seront évaluées de manière prudente, sur la base de l'activité constatée.

À ce stade, l'enveloppe globale des recettes réelles de fonctionnement est estimée dans un ordre de grandeur compris entre **11,5 et 12 M€**.

Les dépenses de fonctionnement s'inscriront dans une logique de maîtrise active. La masse salariale, principal poste de dépense, sera pilotée à effectifs constants et intégrera uniquement les effets réglementaires incompressibles. Son niveau est envisagé dans un ordre de grandeur proche de **8 M€**.

Les autres charges feront l'objet d'une priorisation stricte, orientée vers la continuité du service, la sécurisation des missions, la relation aux élus et la robustesse de l'organisation.

La politique d'investissement restera ciblée sur l'entretien du bâtiment et à la sécurisation de l'infrastructure numérique, et autofinancée. Le volume annuel d'investissement est envisagé dans un ordre de grandeur compris entre **0,6 et 0,8 M€**, sans recours à l'emprunt.

VIII. Priorités d'action pour 2026

La priorité est donnée à la soutenabilité des missions du CDG31, en particulier celles qui concourent directement à l'accompagnement des employeurs. Elle intègre la mise en œuvre opérationnelle des missions créées en 2025 ainsi que la consolidation des dispositifs expérimentaux engagés par l'établissement, dans une logique de stabilisation et de fiabilisation.

Dans ce cadre, la consolidation des missions sociales et de la présence territoriale, notamment en matière de prévention, de santé au travail et d'appui aux petites collectivités, constitue un enjeu central afin de garantir un accès équitable et fiable aux services du CDG31.

Cette trajectoire repose sur un pilotage renforcé de l'activité et des ressources, fondé sur le déploiement progressif d'une démarche de contrôle de gestion, au service de l'aide à la décision, de la maîtrise des équilibres financiers et de l'adéquation des moyens aux priorités fixées.

La stabilisation de l'organisation interne et des pratiques de pilotage s'inscrit comme une condition de réussite de ces objectifs. Il s'agit en effet de tendre vers la clarté des responsabilités, la recherche

chaque fois que nécessaire d'une cohérence collective dans les interventions et la capacité à traiter des situations complexes dans un contexte contraint.

Enfin, la formation des agents du CDG31 est mobilisée comme un levier transversal, afin de renforcer les compétences, sécuriser les pratiques professionnelles et améliorer durablement la qualité du service rendu.

Dans cette perspective, l'année 2026 permettra également d'engager des travaux de réflexion et de préparation sur d'éventuelles évolutions de missions à horizon 2027, dans un cadre strictement maîtrisé et sans impact sur les équilibres budgétaires de l'exercice.

Conclusion

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 traduisent un choix clair et assumé : celui de la stabilité, de la maîtrise et de la responsabilité collective.

Dans une année marquée par des enjeux institutionnels forts et en fin de mandat, le CDG31 fait le choix de consolider les équilibres retrouvés, de concentrer ses moyens sur ses missions essentielles, et de maintenir un haut niveau de service au bénéfice des collectivités territoriales.

Ces orientations constituent le cadre dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget primitif 2026, soumis à l'arbitrage du Conseil d'administration du 25 février 2026.



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

© CDG 31. Tous droits réservés. [2021].
Toute exploitation commerciale est interdite

E. Création d'emplois non permanents

La Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le CDG 31 est amené à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant :

- soit à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article L332-23 – 1° du CGFP,
- soit à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article L332-23 – 2° du CGFP.

La Présidente procédera à la constatation des besoins concernés ainsi qu'à la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil et indique que toute rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

La création pour l'année 2026 des emplois suivants :

- **pour un accroissement temporaire d'activité :**

Emplois non permanents créés à temps complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
6 adjoints administratifs	12 mois maximum	Echelle C1
1 adjoint technique	12 mois maximum	Echelle C1
1 attaché	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 rédacteur	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 technicien	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 1ère classe	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 infirmier en soins généraux de classe normale	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 psychologue de classe normale	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
Emplois non permanents créés à temps non complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 adjoint technique - 31h30 hebdomadaires	12 mois maximum	Echelle C1

- **pour un accroissement saisonnier d'activité :**

Emplois non permanents créés à temps complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
6 adjoints administratifs	6 mois maximum	Echelle C1
2 adjoints administratifs	1 mois maximum	Echelle C1
1 adjoint technique	6 mois maximum	Echelle C1
1 attaché	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 rédacteur	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade

1 ingénieur	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 technicien	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 1ère classe	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 infirmier en soins généraux de classe normale	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 psychologue de classe normale	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade

Emplois non permanents créés à temps non complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 adjoint technique - 31h30 hebdomadaires	6 mois maximum	Echelle C1

- Donne pouvoir à la Présidente pour la réalisation de toute opération ou acte en rapport.

F. Informations du Conseil d'administration

1. Expérimentation d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) pour la gestion des ressources humaines du CDG31

A - Contexte

Le CDG31 pilote l'observatoire régional de l'emploi.

L'alimentation de cet observatoire s'articule avec la collecte des données sociales et leur capitalisation au niveau régional.

Afin de permettre un traitement approprié et efficient de ces données, les CDG de la région d'Occitanie ont fait le choix de recourir depuis 2018 à une application full web « Données Sociales » développée par le CIG Grande Couronne. L'utilisation de cette application est pilotée par le CDG31 au titre de sa mission de coordonnateur régional Emploi au sein d'un service spécifique. L'application permet notamment :

- les campagnes du Rapport Social Unique : saisie directe des données par les collectivités, pilotées par chacun des treize centres de gestion ;
- la restitution des données et leur exploitation par des analyses diverses s'appuyant sur des fonctionnalités de comparaison, de synthèse et de partage de l'information à différents niveaux pertinents (départemental et régional).

Cet environnement numérique et la richesse des apports ont conduit à développer un module additionnel dit « Module GPEEC » ayant trait à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) mis également à la disposition des centres de gestion conventionnés avec le CIG Grande Couronne.

Ce module propose différents services permettant de dresser des états des lieux et de s'engager dans une démarche prospective en matière de métiers et de compétences à l'échelle d'une collectivité ou d'un établissement public, et pour un agent, en particulier, dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

B - Enjeux

Le CDG31 a engagé une étude visant à proposer à terme aux employeurs du département différents niveaux de services en matière de GPEEC, dans le cadre d'une mission complémentaire à caractère facultatif.

Dans le cadre de cette étude prospective, le CDG31 réalise une expérimentation GPEEC au sein de l'établissement afin de répondre aux besoins d'anticipation des évolutions professionnelles et de renforcement de la qualité de vie au travail, tout en capitalisant une expérimentation propre à permettre la construction d'une offre de service adaptée à destination des employeurs territoriaux du département.

Pour mémoire, cette dynamique s'inscrit dans les objectifs du projet d'établissement, à savoir :

- développer une culture managériale ;
- améliorer la qualité de vie au travail ;
- réfléchir à la mise en place d'une bourse interne des mobilités.

Cette expérimentation interne permet ainsi à l'équipe projet de :

- s'approprier l'outil GPEEC ;
- tester l'outil à l'échelle d'une organisation connue pour identifier les difficultés potentielles ;
- proposer la structuration de missions GPEEC à destination des employeurs territoriaux ;
- apporter un retour d'expérience solide lors du déploiement de l'outil auprès des collectivités haut-garonnaises.

C - Conditions de mise en œuvre

Le Pôle Conseil Emploi Mobilités a été missionné à cette fin.

L'équipe mobilisée sur cette expérimentation :

Chef de projet : Karine Duval en charge de l'observatoire régional de l'emploi

Pour le service RH : Delphine Harmand

Pour l'équipe GPEEC : Adrien Lacoste agent Pôle Emploi, Conseil et Mobilité

Grâce à la plateforme « Données sociales » (utilisée pour recueillir les données du rapport social unique), le CDG31 dispose d'un outil innovant qui permet de :

- anticiper les mouvements de personnel (départs à la retraite, risques d'usures professionnelles) ;
- identifier les perspectives de mobilité interne ;
- accompagner les agents dans leurs projets d'évolution professionnelle ;
- guider les transformations d'organisation.

Le planning opérationnel est le suivant :

- 10/12/2025 : présentation du projet à la direction de l'établissement
- 08/01/2026 : présentation du projet auprès du CODIR
- 04/02/2026 : présentation du projet auprès du conseil d'administration
- A partir du 05/02/2026 : information auprès des agents de l'établissement (mailing, intranet)
- Mi-février 2026 : démarrage du projet
- Mars 2026 : structuration et paramétrage de l'outil
- Avril : saisie des données RH, identification des agents en recherche de mobilité
- Juin 2026 : restitution des résultats

A l'issue de ces premiers résultats, une phase 2 sera envisagée permettant la personnalisation des compétences et des savoirs des agents en lien avec la prochaine campagne des entretiens professionnels. Une réflexion préalable à la mise en œuvre de cette deuxième phase sera initiée et associera les cadres de l'établissement.

D - Gestion et protection des données

Ce projet est mené en étroite collaboration avec le délégué à la protection des données du CDG31 et sera inscrit au registre de traitement des données de l'établissement.

Une information préalable au lancement du projet sera réalisée auprès des agents.

La transmission des données avec l'équipe GPEEC se fera de manière sécurisée.

Il est précisé que si l'expérimentation est positive, il serait possible que cet outil soit proposé à l'automne aux collectivités.

Pour information de l'assemblée.

M. LEFEBVRE remercie la Présidente, les administrateurs et les équipes du CDG31.

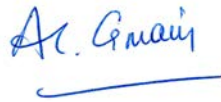
La Présidente clôture la séance en remerciant à son tour l'ensemble des administrateurs et les équipes du CDG31 pour leur implication.

Elle indique également que le prochain Conseil d'administration a lieu le 25 février à 15h00, notamment pour le vote du BP 2026.

FIN DE LA SEANCE : 16h00

La secrétaire de séance,

Anne-Claire CAMAIN



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ





RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FÉVRIER 2026

N°	OBJET
2026-01	Réunion à distance du Conseil d'administration
2026-02	Bilan d'activité 2025 – Article 27 Décret 85-643
2026-03	Exercice 2025 – Budget Principal - Approbation du Compte Financier Unique
2026-04	Exercice 2025 – Budget Annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie Approbation du Compte Financier Unique
2026-05	Débat d'orientation Budgétaire
2026-06	Création d'emplois non permanents